

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 76 (1988)

Heft: [1]

Rubrik: Cantons actuelles

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Echec au féminin : Neuchâtel-Rhodes-Intérieures

Le canton de Neuchâtel accuse un retard inquiétant en matière de promotions des femmes. On attend la rescoussse !

ANeuchâtel, une candidate compétente s'intéresse à la succession de René Felber au Conseil d'Etat. Mais voilà, Heidi Deneys, pour la classe politique neuchâteloise, vient d'essuyer un « échec » aux élections fédérales d'octobre 1987, « faisant perdre le siège du Conseil des Etats » au parti socialiste.

Parlons donc de ce pseudo-échec. Heidi Deneys a été plébiscitée par 15 614 suffrages, arrivant en troisième position et derrière le gagnant radical Thierry Béguin (18 363 voix), sans la chance éventuelle d'un deuxième tour. La candidate socialiste avait deux handicaps : se confronter à une alliance neuchâteloise de la droite et être femme, un statut peu compatible pour nombre d'électeurs avec le siège visé. Elle n'a pas pu, comme Yvette Jaggi dans le canton de Vaud, se présenter sur les deux listes et elle ne siégera donc dans aucune Chambre.

Le résultat de Heidi Deneys a, presque partout dans la presse, et chez les socialistes également, été interprété comme un échec. Jugement trompeur si l'on note que son score personnel est supérieur à celui de l'ensemble du PS qui perd des points ; jugement discutable si l'on se souvient qu'il y a quatre ans, elle faisait un meilleur résultat que celui de Francis Matthey, président de la Ville de La Chaux-de-Fonds, porté aujourd'hui comme un grand vainqueur.

Pas comparable, disent les hommes, à qui on appellera tout de même qu'en 1971, Heidi Deneys faisait un meilleur score que Pierre Aubert et que dans la presse suisse alémanique, on évoquait parfois son nom comme conseillère fédérale. Dans son district, elle fait le meilleur résultat. Mais au récent vote de la section de La Chaux-de-Fonds pour la candidature au Conseil d'Etat elle s'efface, avec 14 voix, devant Francis Matthey, qui en récolte 52. Le candidat unique du PS sera désigné le 22 janvier. Il est encore possible qu'une autre section ajoute le nom de Heidi Deneys aux deux candidats déjà désignés, P.-A. Delachaux pour le Val-de-Travers et Francis Matthey pour La Chaux-de-Fonds. Peu d'espoir, toutefois, et mieux vaut regarder vers l'avenir. Selon la cascade des successions, un siège serait ensuite à repourvoir



Le château de Neuchâtel, siège du Conseil d'Etat : il y manque une châtelaine. (Henry photo presse, La Chaux-de-Fonds)

au Conseil communal de La Chaux-de-Fonds.

Il serait bien temps, qu'à un niveau ou à un autre (au plus haut si possible), une femme fasse son entrée. Neuchâtel voit en effet son féminisme s'étioler. Ce canton qui fut l'un des premiers à admettre le suffrage féminin prend sur ce terrain un retard inquiétant par rapport aux cantons comparables. Aucune femme dans un exécutif permanent, plus aucune femme aux Chambres fédérales ; cherchez la femme encore dans la direction des grandes écoles, dans les postes clefs de l'université, etc...

La situation économique difficile a aggravé la situation et de mauvaises langues, mais pertinentes peut-être, remarquent que ces postes lucratifs par excellence ne peuvent être laissés à des femmes.

Ce pays neuchâtelois ne manifeste aucune volonté de soutenir la promotion des femmes et de réaliser l'égalité. Le Parti libéral-PPN n'avait même pas trouvé une femme alibi pour sa liste électorale et les candidates, tous partis confondus, n'atteignent que le quart du chiffre global des listes.

En coulisses politiques, en ces temps de frétilants bruissements, parler de placer une femme, c'est mettre le bâton dans les

roues d'une stratégie charpentée comme un jeu de pions. « Je me mets là, tu te pousses là... ». Néant pour le discours politique. A croire qu'il n'y a plus de postulat à défendre. Pourtant nombre de femmes, et Heidi Deneys avec elles, savent bien que ce manque de sensibilité féminine et cette méconnaissance de la condition des femmes, et par-là des familles, conduisent à des aberrations.

Voyons la loi sur les impôts et ses incidences sur les familles monoparentales, par exemple ; voyons aussi ce rapport réalisé par les associations féminines, qui dort dans un tiroir, avec par-dessus, la demande d'un bureau à la condition féminine ; voyons encore ce conseil de l'égalité qu'Heidi Deneys, elle-même, avait demandé à Pierre Dubois pour avoir, à moindres frais — on revient toujours à cela — un organe consultatif et de contrôle pour éviter les dérapages qui nous ferons bientôt retourner à la préhistoire. Les femmes auront à se mobiliser si elles veulent que ça change ; elles ont peut-être été trop tièdes, trop confiantes aux dernières échéances. A moins que l'on ne préfère une république de Neuchâtel-Rhodes-Intérieures...

Irène Brossard

Comité vaudois du 14 juin

Travail de nuit sur la sellette



Ruth Dreifuss. (Photo Anderegg)

(srl) — Le comité vaudois du 14 juin a tenu son assemblée générale le 25 novembre dernier à Lausanne. Cette association, dont le bureau comprend statutairement au moins trois juristes, a pour but de veiller à la réalisation de l'égalité des droits entre hommes et femmes dans le canton. Plusieurs associations ou groupements divers intéressés à ce but en font partie comme membres collectifs ; il est également possible de soutenir le Comité du 14 juin en tant que membre individuel-le.

Après la partie statutaire, au cours de laquelle Marie-Laure Micheli fut élue à la présidence en remplacement de Michelle Tauxe, présidente sortante, les personnes présentes purent entendre un exposé de Mme Ruth Dreifuss, secrétaire romande de l'USS, sur les avantages et les inconvénients pour les femmes de ce qu'on appelle désormais couramment la flexibilisation du temps de travail.

S'exprimant plus particulièrement sur l'éventuelle levée de l'interdiction du travail de nuit pour les femmes dans l'industrie, Ruth Dreifuss insista tout d'abord sur le caractère nocif que ce genre de travail revêt, à long terme, pour tous les travailleurs, quel que soit leur sexe.

Les physiologistes s'accordent pour en dénoncer les mé-

faits sur la santé ; par ailleurs, il est prouvé que les travailleurs et travailleuses de nuit se développent moins bien que les autres dans l'entreprise, exclus qu'ils/elles sont, par exemple, des programmes de formation et de recyclage.

Une révision de la loi sur le travail est actuellement en cours.

Entre les deux positions extrêmes, qui consistent soit à prôner la dérégulation totale, soit à vouloir maintenir telles quelles les mesures de protection actuelles à l'égard des femmes, d'autres solutions peuvent être envisagées : par exemple, une redéfinition des conditions de travail des travailleurs et travailleuses de nuit, ou bien — la solution la plus « féministe » — l'application de mesures de protection non plus aux femmes, mais aux personnes des deux sexes ayant des charges de famille. De belles empoignades en perspective au sein de la Commission fédérale du travail !

Vaud

Les stéréotypes sexistes dans les manuels scolaires

(ap) — La motion développée en septembre 1986 par

François Geyer et consorts demandait au Conseil d'Etat (CE) de prendre toutes mesures nécessaires pour éliminer les stéréotypes sexistes et de renseigner périodiquement le Grand Conseil (GC) sur ce qui aura été réalisé dans ce domaine.

Le rapport du CE rappelle que le souci du motionnaire était déjà exprimé dans un Rapport sur les affaires fédérales de mai 1979 concernant l'égalité (art. constitutionnels fédéral et vaudois en consultation à l'époque). En 1979 le CE annonçait la suppression de « Mon premier livre » (qui était on ne peut plus sexiste) et son remplacement par des brochures. Ces dernières sont préparées par des auteurs dont les préoccupations didactiques et pédagogiques l'emportent peut-être quelquefois sur les préoccupations sociales ; les commissions de lecture devraient signaler aux auteurs les images et textes comprenant trop de préjugés.

Citant l'enquête rédigée par l'ADF, le CE souscrit à sa conclusion : « Notre qualité de vie (...) ne serait-elle pas meilleure et notre existence mieux équilibrée si chacun et chacune avait la possibilité d'apprendre dès l'enfance, non à se conformer strictement à une fonction sociale non remise en question, mais aussi à développer ses aptitudes propres dans un climat de compréhension, de tolérance, de partage et de communication ? ».

La commission du GC propose de prendre acte du rapport du CE, tout en soulignant l'importance des images présentées aux enfants dans leur choix professionnel futur ; l'éventail des rôles sociaux présentés doit être large et équilibré. Un détail qui a son importance : il faut réintroduire l'usage du pronom personnel féminin dans les manuels de conjugaison ! La commission enfin souhaite qu'une représentante des associations féminines fasse partie des commissions de lecture, comme à Neuchâtel.

Le motionnaire trouve regrettable que les producteurs de matériel scolaire puissent laisser dans l'ombre toutes préoccupations sociales qui ne sont pas contraires aux impératifs didactiques dont ils ont à tenir compte. Remerciant le CE d'avoir précisé ses intentions, M. Geyer demande au

GC d'accepter le rapport et de veiller à leur réalisation.

La présidente de la commission, Marie-Louise Jost, changeant de micro pour bien marquer qu'elle exprimait un avis tout personnel, dit combien elle regrettait le manque d'enthousiasme de ses collègues (de toutes couleurs politiques) et déplora leur tendance à minimiser l'importance du sujet chaque fois qu'il était question de l'égalité hommes/femmes.

Vaud

Bureau de l'égalité (remake?) en 6 épisodes

(sch) — 1. Lors de l'assemblée générale de l'ADF Vaud, le problème d'une commission égalité ou d'un bureau de la condition féminine est revenu sur le tapis : profitant de la présence du président du Conseil d'Etat qui était là pour un exposé (cf FS août-septembre), Odile Jaeger, présidente de l'ADF, lança un bref débat et quelques questions furent posées au représentant du gouvernement.

2. Pendant la campagne électorale, le groupe de l'ASV (Alternative socialiste verte) parlait, sur l'un de ses tracts, de bureau de la condition féminine.

3. L'ADF avait, entre temps, nommé une commission chargée de réétudier le problème (présidente Monique Mischler, dont une motion sur le sujet avait été refusée en 1981).

4. Odile Jaeger, accompagnée de la présidente du Centre de liaison (CLAF), Janine Vioret, rencontra une nouvelle fois M. Duvoisin, qui précisa les conditions et les limites dans lesquelles pouvait s'inscrire un nouveau projet.

5. Pour intéresser le maximum d'associations féminines et pour associer les membres de l'ASV à la discussion, l'ADF et le CLAF organisèrent, peu après les élections, une rencontre où l'on vit qu'il était possible de discuter sur ce sujet entre femmes de partis politiques différents.

6. Rendez-vous fut pris pour le 19 janvier : avis à celles qui voudraient se joindre à la commission pour l'étude de ce problème. (Maison de la femme, 19 h 30). (à suivre)

Agenda

Gérer nos conflits sans violence

C'est ce que nous proposons d'apprendre à faire le groupe de la Broye des Femmes pour la Paix, au moyen d'un week-end d'étude à Payerne, les 29, 30 et 31 janvier. Le vendredi 29 janvier, à 20 h 30, conférence de Laurence Deonna, lauréate du prix UNESCO 1987 pour l'éducation à la paix. Le samedi 30 et le dimanche 31, travail en groupe sous la conduite de l'anthropologue Patricia Patfoort. Renseignements et inscriptions : Mary-Claire Jeannet, Vignette 18, 1530 Payerne, tél. (037) 61 54 46.

« De peur que femme oublie »

Nous avons rendu compte dans notre numéro de décembre 1987 de ce livre de Claire Masnata-Rubattel (éd. de l'Aire). Le Centre F-information et la Librairie-Femmes l'Inédite organisent un débat autour de ce livre. Pour débattre du thème qui y est traité sont invitées l'auteure, Claire Masnata-Rubattel et Claude Howald, membre de l'Association des femmes universitaires et Directrice de Cours Commerciaux de Genève. Le débat sera animé par Manuelle Pernoud, journaliste à la TV suisse romande.

Date : mercredi 27 janvier 1988 à 20 h 15. Lieu : Taverne de la Madeleine, 1er étage, rue des Barrières 1, Genève. Entrée libre. Renseignements : F-information, tél. (022) 21 28 28.

Jura: assises du BCF

Ouvrir le débat

(nr) — Faire le point sur son activité, recenser les attentes des femmes, en un mot comme en cent, ouvrir le débat : tel était le but du Bureau de la condition féminine (BCF) qui organisait au mois de novembre dernier, ses assises dans les trois districts jurassiens. En ce début de troisième législature, les responsables de BCF souhaitaient connaître, par un contact direct, les avis, les propositions des femmes jurassiennes.

Pour lancer le débat, le BCF servit à son public une saynète passant succinctement en revue les réflexions que l'on peut entendre : « Le BCF ne sert à rien et ça coûte cher », « Il ne soutient que des femmes de droite », « Il est trop à gauche », « Il participe avec succès à la formation professionnelle des femmes », « Il est trop MLF », etc.

Lors des trois assemblées, les problèmes de l'impact public du BCF ont été soulevés. La mission d'information est remplie, mais elle peut encore être améliorée, surtout par une diffusion plus importante. Il faut revoir l'information et l'organiser afin qu'elle atteigne toutes les couches sociales et toutes les classes d'âge. L'importance du travail d'accueil et de conseils du BCF a été relevée, comme son intéressant travail dans la réinsertion professionnelle des femmes et la qualité de sa brochure « Inform'elles ».

Un point important, abordé lui aussi : la formation politique des femmes. A chaque élection, les femmes reçoivent l'appui du BCF, ce qui ne bouleverse cependant pas les résultats électoraux : peu de femmes sont élues et elles sont de moins en moins nombreuses à accepter de participer à la vie politique. Pourtant, des cours d'instruction civique, d'expression orale, des conférences ont été mis sur pied par les soins du BCF.

Pour remédier à cela, le BCF va proposer dans les années à venir des cours de formation

politique plus spécifique. Il aimeraient aussi donner aux femmes l'occasion de se familiariser avec la pratique parlementaire, ceci avec l'appui des partis politiques concernés.

Le jouet

Quel jouet pour quel enfant ? Comment le jouet peut-il contribuer au développement de l'enfant ? Le Centre de Liaison des Associations féminines jurassiennes a invité Mme Raymonde Caffari, enseignante spécialisée, à venir s'exprimer sur ce sujet le mercredi 3 février à Delémont. Le lieu et l'heure de la conférence seront communiqués ultérieurement.

Valais

Mères et mères gardiennes : un tandem pour l'enfant

(fl) — En 1981, l'association Femmes-Rencontres-Travail mettait sur pied un service de mères gardiennes qui fonctionne aujourd'hui avec succès dans tout le Valais romand. Réservé aux enfants de femmes qui travaillent, il constitue une alternative à la crèche, certes un peu plus onéreuse, mais aussi plus personnalisée. Moyennant une modeste rétribution (car l'argent ne doit pas être la motivation) une femme peut ainsi héberger la journée un ou plusieurs enfants. Des responsables locales coordonnent offres et demandes, s'efforçant toujours de trouver un foyer d'accueil à proximité du domicile de la mère placante.

Lors d'une récente rencontre de ce service Maurice Nanchen, psychologue, analysait la relation entre mère gardienne et mère placante : pour s'épanouir, l'enfant a impérativement besoin de sentir entente et cohésion entre les adultes qui s'occupent de lui : relation à définir donc d'entrée de jeu par les partenaires puis collaboration étroite nécessitant de part et d'autre un effort constant d'adaptation.

Conditions *sine qua non* à la réussite de l'entreprise : la conscience que l'intérêt de l'autre est complémentaire au sien et qu'il est aussi difficile de placer son enfant que de garder celui d'autrui ; accepter l'autre dans sa différence et admettre le droit à l'erreur car celle-ci ne signale pas forcément l'incompétence ; enfin informer scrupuleusement sa partenaire pour éviter tout malentendu ou fabrication d'informations.

Nulle hiérarchie donc dans cette relation mais une coopération de tous les instants pour gérer les inévitables conflits qui sont autant d'occasions de « régler » la situation, négocier des compromis, choisir des stratégies.

Sur la base de ce dialogue où devraient présider confiance, estime et respect, chacune acquerra la liberté d'être elle-même en dehors de toute contrainte. Autonomie, créativité. Et qu'importe si l'éducation n'est pas identique : l'entente entre les adultes est plus importante et l'enfant fera vite l'apprentissage des différences. Mieux, il en sera enrichi.

Une bonne relation entre mère gardienne et mère placante sera non seulement plus agréable à vivre, elle irradiera sur l'enfant qui, plus tard, aura d'autant plus de plaisir à évoquer cette portion de son passé.

Fribourg

Le travail fut sa vie

(bg) — Beaucoup de Fribourgeois ont reçu pour leurs éternelles un livre édité par la Bibliothèque cantonale et universitaire. Il est intitulé : « Les Fribourgeois sur la planète ». Il contient la courte histoire de 28 Fribourgeois qui « ont quitté les pruniers de leur maison pour vivre l'inconnu, l'aventure », selon la préface. Parmi eux, une femme, une seule : Anna Schwab, de Chiètres. Son histoire est des plus simples. En service à Montreux, elle est remarquée par une famille russe qui l'engage comme éducatrice le 26 février 1857. Elle a 22 ans et le général Todleben est allé demander l'autorisation de l'engager à son père Jakob, paysan et grefier de justice de son village.

Anna Schwab restera 57 ans au service de la famille Todleben. Elle mourra en voyage, à Bordighera, vraisemblablement d'une pneumonie. D'elle, il ne reste que quelques photos dont l'une est reproduite dans le livre.

Elle y est assise, une ombrelle fermée à la main, en compagnie des membres de la famille Todleben. Elle faisait donc, comme on dit « partie de la famille ».

Pas de lettres, si ce n'est celles qu'elle recevait de son père et qu'elle avait fait relier.

Ce qu'elle pensait de son travail, de sa vie, de son destin, on n'en sait rien. On ne sait que ce que les autres pensaient d'elle, attendaient d'elle ; qu'elle soit vertueuse, ordonnée, courageuse afin de servir le mieux qu'elle pouvait la famille qu'elle avait eu la chance de trouver. Ainsi lui écrivait son père.

Le livre reproduit en fac-similé le certificat de satisfaction que la famille lui délivre pour ses 50 ans de bons et loyaux services. Abnégation, constante activité, amour du travail.

Coincée dans un livre où elle n'a manifestement pas sa place,



Avocats, notaires, conseillers conjugaux n'arrêtaient pas de donner des informations et des conseils à un public de tous âges venu très nombreux le samedi 28 novembre dans le hall d'Uni I à Genève. C'était la journée consacrée au nouveau droit matrimonial, magnifiquement organisée par le Bureau de l'Egalité. Parallèlement aux conférences, des consultations individuelles gratuites ont rencontré un grand succès.

ce, entre un gentilhomme-vigneron en Australie, un médecin au Transvaal, un avocat coureur des bois et un homme d'affaires et chef de tribu en Afrique, Anna Jakowlewna n'est que « la tante russe » dont une arrière-petite-nièce se souvient encore.

Le directeur de la Bibliothèque cantonale, Martin Nicou-

lin, souhaite allonger la liste. A vos malles, à vos souvenirs !

Genève

La gendarme - rit

Quand une gendarme rit dans la gendarmerie tous les gendarmes rient dans la gendarmerie !

(jbw) — Pourquoi ? Parce qu'il y a maintenant égalité complète entre gendarme homme et gendarme femme. Il y a quelques mois c'était à la police de sûreté que l'égalité avait été introduite, à la satisfaction de tous. Maintenant ce sont les « agentes de gendarmerie » qui deviennent gendarmes.

Même formation, y compris judo et tir, mêmes horaires irréguliers, service de nuit, port d'arme,... mais aussi même salaire ! Cette égalité coûtera à l'Etat un million en tout cas.

On comprend alors pourquoi la gendarme rit.

Sur le plan du vocabulaire pas de gendarmette ou de brigadière, c'est bon pour les opérettes à grand spectacle.

Si ce pas vers l'égalité a pu être fait c'est, d'une part, parce que les agentes actuelles ont montré qu'elles étaient parfaitement capables de protéger des personnes, faire des constats d'accidents, maintenir l'ordre... et d'autre part qu'on manquait de gendarmes. Alors les femmes c'est bon à prendre !

C'est ainsi que, par la petite porte, l'Egalité entre dans la gendarmerie genevoise.

identique au féminin...

A sa clientèle féminine, la BCG propose aide et conseils en matière financière, bancaire et sociale.

Située 34 avenue de Frontenex (tél. 35 8832), notre nouvelle agence est dirigée par Madame Marie-Antoinette Huguenin. Entourée de collaboratrices qualifiées et enthousiastes, elle propose à nos clients tant masculins que féminins l'éventail complet des services qu'assurent les 14 agences de la BCG.

Seule à Genève, une agence au féminin, identique aux autres... identique au féminin.

Banque hypothécaire du canton de Genève, votre banque cantonale

BCG